



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 24 Juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget GEMAPI.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

ABSENTS : -

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget GEMAPI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du compte administratif 2019 du budget GEMAPI, intervenu en séance communautaire du 24 Juillet 2020 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget GEMAPI présente en 2019 un déficit de 350 047,00 € ;

Considérant que les Restes à Réaliser 2019 en dépenses s'établissent à 58 302,00 et sont nuls en recettes ;

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget GEMAPI pour l'exercice 2019 présente un résultat positif de 1 383 510,96 € à affecter ;

Considérant qu'il convient de mettre en réserve 450 000 € des résultats d'exploitation 2019 du budget GEMAPI à la section d'investissement du budget primitif 2020 du budget GEMAPI ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2019 du budget GEMAPI à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 933 510,96 € ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)

- De reporter à la ligne D001 du budget primitif 2020 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 350 047,00 €
- D'affecter sur la ligne R1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2020 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 450 000 €
- D'affecter à la ligne R002 du budget primitif 2020 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 933 510,96 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Signature of Louis Pozzo di Borgo.

Louis POZZO DI BORGO